



CTA DU 19 JANVIER 2022

Le comité technique de l'académie de REIMS, réuni ce mercredi 19 janvier 2022, réaffirme son opposition ferme et résolue à l'article 41 du projet de loi 3DS visant à instaurer une autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement sur l'adjoint.e gestionnaire d'EPL.

A quelques jours de la réunion de la commission mixte paritaire réunissant sénateurs ou sénatrices et député.es – le jeudi 27 janvier prochain – puisque les deux Chambres n'ont pas adopté le projet de loi 3DS dans les mêmes termes, notre CTA vous demande solennellement, Monsieur le ministre, par votre intermédiaire, Monsieur le recteur, d'intervenir publiquement dans la discussion pour relayer la parole unanime des organisations syndicales de l'éducation nationale : il faut abandonner l'article 41 du projet de loi 3DS.